

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) refusent d'assister les bras croisés à la mort annoncée de leur secteur.

Une délégation du secteur CISP se rassemblera ce mercredi 24 avril 2019 à 9h devant le cabinet du Ministre Jeholet et demandera à être reçue par le Ministre P.Y. Jeholet pour lui faire part de leurs propositions de modification des différents textes qui sont sur la table du Gouvernement wallon. La délégation du secteur CISP se rendra ensuite au cabinet de la ministre A. Greoli et demandera également d'être reçue par la Ministre.

Depuis des mois, le secteur des CISP et le monde associatif en général sont pris pour cible par le ministre de l'Emploi et de la Formation, P.Y. Jeholet, qui précipite les réformes, reste sourd aux interpellations et craintes du terrain, et nous conduit droit dans le mur.

Le Gouvernement MR-CdH, désormais minoritaire, continue à vouloir faire voter à tout prix les projets d'arrêtés CISP et dépenses éligibles qui vont asphyxier les opérateurs au risque de les voir tout simplement disparaître.

Le ministre Jeholet impose aussi aux CISP un contrat de coopération qu'ils refusent de signer, les réduisant à un statut de sous-traitants du Forem et non de partenaires. La marchandisation du secteur non-marchand est bel et bien là !

Une faillite programmée

Le principe du contrôle du bon usage des deniers publics est légitime et ne pose pas de problème au secteur. Cependant, les dispositions prévues actuellement dans l'arrêté relatif aux dépenses éligibles sont tellement rigides et contraignantes que c'est la **faillite programmée** pour de nombreux CISP ! Le nouvel arrêté CISP aura également pour effet de limiter l'accompagnement des personnes uniquement à une stricte insertion professionnelle en niant l'indispensable travail d'accompagnement social et citoyen mené par les CISP.

Un climat de suspicion

Le secteur des CISP s'inscrit, depuis 40 ans, dans un projet de société qui promeut la cohésion sociale et la solidarité. Chaque année, les 155 CISP forment plus de 16.000 demandeurs d'emploi peu qualifiés et éloignés de l'emploi.

Il est essentiel de pouvoir travailler en partenariat et dans une relation de confiance avec les pouvoirs publics au service de l'intérêt général et des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail. Mais, actuellement, nous vivons dans un **climat de suspicion et de méfiance permanent** où nos actions et nos compétences sont sans cesse remises en doute et décrédibilisées !

Le secteur des CISP est un des derniers remparts permettant aux personnes peu qualifiées de se former, un rempart contre l'exclusion et la spirale infernale de l'échec.

La liberté associative en danger

Les projets d'arrêté CISP, dépenses éligibles et inspection ont au moins un point commun : ils sont écrits dans une **logique toujours plus contrôlante**, restreignant la liberté et l'autonomie associatives qui sont des piliers fondamentaux de notre société démocratique.

Les associations financées par la Région wallonne deviendront-elles des entités parastatales au service du politique ou resteront-elles des associations autonomes et libres de mener des projets innovants ? Nous organisons donc la résistance contre ces politiques délétères qui entravent dangereusement l'autonomie associative, source de notre légitimité sur le terrain de l'action.

Des politiques concertées

Avant que le couperet ne tombe et pour éviter la mort lente et programmée du secteur CISP, nous demandons que :

- Le Gouvernement n'approuve pas en l'état les textes de l'arrêté relatif aux dépenses éligibles, de l'arrêté CISP et des arrêtés d'application du décret Inspection.
- Le nouveau Gouvernement entame une réelle concertation avec les acteurs de terrain dans un climat de confiance réciproque et non pas dans la précipitation.

Plus largement, le secteur CISP revendique que **l'identité du secteur associatif soit préservée et respectée**. Nous demandons aux responsables politiques de faire de la charte associative, trop souvent oubliée par eux, un principe inhérent à tout dispositif afin de garantir aux acteurs l'autonomie et la liberté nécessaires pour s'exprimer, s'organiser, s'associer et innover.

CONTACT PRESSE : Françoise Robert, chargée de communication de l'Interfédéré, 081/74.32.00 ;
0486/49.90.09